



CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE METALLURGIE : LES PRINCIPALES INCIDENCES RH

PUBLIC

- Dirigeants, CODIR
- Ressources Humaines
- Service juridique, Paie
- Managers

PREREQUIS

- Connaissance des bases en droit du travail
- Mise en pratique du dispositif conventionnel précédent

MODALITES PEDAGOGIQUES

- Exposés dynamiques et interactifs
- Analyse de situations
- Partage de bonnes pratiques

MODALITES DE SUIVI ET D'EVALUATION

- Quizz

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Identifier les principales évolutions du dispositif conventionnel de la Métallurgie
- Intégrer les points de vigilance des nouvelles dispositions conventionnelles
- Assimiler les principales incidences RH du futur cadre conventionnel de la Métallurgie

PROGRAMME

La classification

- Les grands principes d'application de la future classification
- Classification et salaires minimaux
- Dispositions transitoires

La formation du contrat de travail

- Calcul de l'ancienneté
- Période d'essai : durée, renouvellement et rupture
- Gestion de la période transitoire

La suspension du contrat de travail

- Maladie ou accident : indemnisation complémentaire
- Congés liés à la parentalité
- Congés pour événements familiaux
- Congés payés :
 - Cadre juridique des congés payés dans la Métallurgie
 - Congés payés supplémentaires d'ancienneté
 - Incidence de la maladie sur les droits à congés payés

La rupture du contrat de travail

- Principales dispositions relatives aux différents modes de rupture du contrat de travail (préavis, indemnité...)
- Clause de non-concurrence

La rémunération

- Les salaires minima hiérarchiques de Branche
- La prime d'ancienneté
- Les contreparties salariales à certaines organisations du travail
- Remboursement des frais professionnels
- Rémunération supplémentaire des salariés auteurs d'une invention
- La garantie conventionnelle individuelle de rémunération

Durée et organisation du travail

- Règles générales (durées maximales de travail, repos quotidien...)
- Temps d'habillage/déshabillage et astreinte : contreparties
- Régime conventionnel des heures supplémentaires
- Forfaits annuels en heures et en jours
- Organisation du temps de travail (travail pluri-hebdomadaire, travail de nuit, équipe de suppléance, travail en continu...)



1 400 €HT
Par groupe



10 participants
maximun par groupe



1 jour



Planification sur demande,
nous consulter